



Syndicat d'Initiative
et de Défense du Site
Le Vésinet

Année 6, numéro 11, 15 mai 2017

Lettre d'informations

Sommaire :

- **Visiter Le Vésinet** pour mieux en apprécier les atouts, pour mieux comprendre les mesures parfois contraignantes mais nécessaires à sa protection. C'est une des missions du SIDSV qui propose sur son site web et sur le terrain de nombreux bons plans.
- **A la recherche des trésors du Vésinet.** La quatrième édition de notre jeu-concours vous sera proposée à la rentrée dans une formule un peu modifiée mais toujours riche de surprises ...
- **L'AVAP ! C'est pour quand ?** Après des mois d'effort, un travail colossal –mais passionnant–, le projet d'AVAP n'avance plus. Les associations s'impatientent, les opposants se déclarent....
- **Le retour des ravageurs,** mineuse, pyrale, Otiorynque et autres cryptogames...
- **Nos plaques historiques,** à poser, à réparer...

Rappels

Avez-vous réglé votre cotisation 2017 ?
C'est d'abord grâce à votre contribution financière (15 € !) que nous pouvons fonctionner.

Doit-on le rappeler ? Le SIDSV accepte aussi vos dons !

C'est ensuite par votre nombre et votre fidélité que nous pouvons agir auprès des élus et des administrations pour défendre vos intérêts et ceux du Vésinet.

Pensez à nous faire connaître auprès de vos parents, vos amis, vos voisins, pour nous aider à agir et à nous renforcer.

Ecrivez-nous, questionnez, donnez-nous vos avis, suggérez-nous des sujets à traiter dans nos pages...

Visiter Le Vésinet

Visiter pourquoi ?

On ne défend bien que ce qu'on connaît bien. On ne peut mesurer l'intérêt qu'il y a à défendre notre Ville-Parc qu'en connaissant tous ses atouts. C'est une des missions du Syndicat d'Initiative que de faciliter cet apprentissage.

Site classé, reconnu comme un « **modèle français d'urbanisme paysager** », Le Vésinet compte deux monuments historiques, trois édifices inscrits à l'inventaire supplémentaire auxquels s'ajoutent une centaine de maisons comptant au patrimoine architectural des Communes de France. Enfin, le récent Plan Local d'Urbanisme a établi une liste de 539 maisons « à protéger » sur la base de leur qualité architecturale qualifiée de « grande » ou « exceptionnelle ».

Par ailleurs, la **Société d'Histoire du Vésinet** a inventorié quelque 150 personnalités de toutes disciplines ayant connu en leur époque un rayonnement certain et qui ont passé une partie de leur vie au Vésinet dans des demeures qui, parfois, existent encore.

Enfin, dans un tout autre ordre d'idées, Le Vésinet, classé parmi les **villes et villages fleuris** au plus haut rang (4 fleurs), compte plus de 43 000 arbres de 160 espèces et variétés. Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération, arrêté en 2015, confère au Vésinet la qualité de « **cœur de biodiversité majeur** » avec près de 70% du territoire communal, correspondant aux sites inscrits et classés, présentant « une biodiversité remarquable ». La faune variée et la flore parfois rare et protégée constituent une autre forme de richesse patrimoniale.

Cette diversité de richesses et de curiosités remarquables justifie des balades et visites pédestres selon des thèmes multiples et adaptés.

Visiter comment ?

Nous proposons aux visiteurs, vésigondins ou de passage, un large éventail de solutions pour satisfaire leur curiosité, allant des plans et guides que nous éditons et qui sont à se procurer sur place (au CIAV) pour entreprendre une visite personnalisée, aux circuits assistés des moyens modernes de repérages (GPS, smartphones, tablettes, etc.) et jusqu'à la possibilité de visiter la commune en étant accompagné (commentaires possibles en français, anglais ou allemand).

Des formes ludiques de découverte de la commune sont aussi possibles à travers le **Geocaching** que nous vous présentons dans la précédente *Lettre d'Informations* (n°10, novembre 2016) ou la **Recherche des Trésors**, notre jeu-concours qui peut aussi vous faire gagner de beaux cadeaux et dont nous annonçons une nouvelle édition ci-après. Cette rubrique des circuits de visite est désormais disponible sur notre site web sidslevesinet.fr que nous vous invitons à parcourir et qui s'étoffera encore dans les semaines à venir.





3, avenue des Pages,
78110 Le Vésinet
Téléphone : 01 30 15 47 80 (CIAV)
Messagerie : 06 71 20 86 58.
Courriel: contact@sidslevesinet.fr

Le Vésinet est un site historique de l'Urbanisme. Classé, il fait partie du **patrimoine national** ; sa conservation est d'intérêt général.

Notre Association a donc pour but:

- de **veiller au respect des principes** qui ont présidé à la fondation du Vésinet, à la fois dans le texte des règlements et dans l'exécution de ceux-ci;
- d'exercer une action constante **d'information pour la défense du site du Vésinet**, auprès des habitants, des élus locaux, et de l'Administration.

(Extrait de l'article premier de nos statuts)

Pour nous aider dans notre tâche, n'hésitez pas à nous faire part de vos attentes, de vos observations, de vos suggestions (voir contacts ci-contre).

A la recherche des trésors du Vésinet

Pour la quatrième fois, le SIDSV vous invite à partir à la recherche de « **détails architecturaux ou décoratifs** » choisis pour leur originalité, leur spécificité ou simplement leur singularité. Cette fois, la recherche sera thématique mais le principe sera le même : reconnaître et localiser des détails photographiés par nos soins. Il y aura cependant quelques innovations qui seront une motivation supplémentaire pour parcourir de nouveau, nos rues, nos avenues, nos allées et jusqu'aux moindres impasses pour mériter les beaux cadeaux qui récompenseront les meilleur(e)s d'entre vous. Pour vous entraîner, vous pourrez trouver sur notre site (sidslevesinet.fr) les sujets de la première saison (2007), puis bientôt ceux de la deuxième (2010).

Les règles de la saison à venir vous seront exposées à la rentrée de septembre, de quoi profiter des splendeurs de la Ville-Parc dans ses atours flamboyants de l'automne.

EN BREF ...

L'AVAP, c'est pour quand ?

Nous l'avons largement dit et répété, le Syndicat d'Initiative a pris une part active à l'élaboration du projet d'Aire **de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine** mis en chantier par la Ville. Nous avons aussi expliqué plusieurs fois pourquoi ce nouveau règlement est utile et même indispensable pour assurer à la Ville-Parc les garanties protectrices que méritent ses arbres, ses maisons remarquables, ses paysages pittoresques façonnés par un plan d'urbanisme unique.

Une fois de plus, le projet connaît des retards au grand dam de tout ceux qui se désolent des ravages que font chaque année les inconscients qui abattent les arbres séculaires, qui anéantissent des chefs d'œuvres d'architecture pour gagner quelques mètres carrés habitables (alors qu'ils en ont parfois déjà beaucoup).

Cette fois, le retard est dû à notre administration qui a connu en cette année d'élections des hésitations qui ressemblaient à de la léthargie.

Ainsi, le projet, lancé en 2006 et plusieurs fois mis en sommeil pour des raisons variées et souvent mauvaises, vient encore de végéter tout un semestre. C'est à désespérer et –avec un peu de superstition– à croire au « mauvais œil ».

Pendant ce temps, quelques oppositions à cette AVAP ont surgi ça et là, arguant qu'on porte atteinte au droit des propriétaires !

Rappelons que tout règlement d'urbanisme est une atteinte aux libertés des uns à faire n'importe quoi au détriment des autres. Et lorsque la communauté nationale a reconnu dans un bien, une valeur « patrimoniale », ce bien appartient –dans une certaine mesure– à cette communauté qui lui accorde sa protection. Nous réaffirmons donc que l'AVAP est utile, indispensable même, à la protection de notre « modèle français d'urbanisme paysager » et nous vous recommandons d'aller le faire savoir lors de l'Enquête publique qui devrait être ouverte ... en son temps.

Le retour des ravageurs

Cependant, l'AVAP ne pourra pas tout! Elle n'empêchera pas les larves de la Mineuse d'investir et de ravager les feuilles de nos maronniers. Pensez à éliminer les feuilles mortes autant que vous le pouvez. Elle ne pourra rien contre les chenilles de la *Pyrale du Buis* qui sont de retour depuis deux mois. Beaucoup de Buis très anciens et très grands ont été ravagés l'an dernier, y compris sur le domaine public, dans l'Île des Ibis, par exemple.

Nous rappelons que le traitement est facile, très efficace, très peu onéreux, grâce à un gentil bacille (*Bacillus thuringiensis*) qu'il faut vaporiser sur les arbustes dès l'apparition des toutes premières chenilles. Les chenilles ne tuent pas les buis qui reconstituent leur feuillage une fois les chenilles détruites. Mais les buis fragilisés peuvent être infestés par des champignons (*Cylindrocladium buxicola* et *Volutella buxi*) qui engendrent des « maladies du dépérissement » hélas mortelles et sans traitement.

On recommande à des fins préventives d'enrichir le sol des buis mais attention à l'excès d'azote.

Enfin, croisons les doigts pour que l'Otiorhynque (sorte de charançon) qui fait de la dentelle avec nos lierres, nos fusains et de nombreux autres arbustes à feuilles tendres depuis deux ou trois ans, ne prolifère pas tant cet été car, selon vos témoignages, il n'y a guère de solution efficace pour en limiter les dégâts. La boîte à idées est ouverte !

Mais quelle est donc cette Princesse à qui fut dédiée une de nos plus belles avenues ?

Vous aurez bientôt sous les yeux la réponse à cette épineuse question car notre prochaine plaque historique devrait lui être consacrée. Il vous faudra patienter jusque là car il n'est pas question de dévoiler la réponse avant de ... dévoiler la plaque.

Et puisqu'il est question de nos plaques, sachez que celle de la gare Vésinet-Centre, endommagée par les engins de chantier il y a deux ans, va être changée dans les prochaines semaines. Merci à la Ville, à la CA SGBS, à l'entreprise SRBG, à sa compagnie d'assurances et à la Société NAP, notre fournisseur qui ont conjugué leurs efforts.